

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2025

Présidente de séance : Mme Christiane MARTIN

Présents : Mesdames Brochard, Hérissé, Jacquin et Messieurs Péan, Legeard, Blossier.

Absent excusé : Mr Anthony Ricordeau

Procurations : Mme Stéphanie Pinier à Mme Katia Jacquin
Mr Jean-Luc Lanos à Mr Laurent Blossier
Mme Elodie Leffray à Mr Nicolas Legeard
Mr Pascal Jacques à Mme Danielle Hérissé
Mme Nadège Carreau à Mme Stéphane Brochard

Secrétaire de séance : Mr Nicolas Legeard

Début de séance à 9h15

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2025 après relecture par Madame le Maire.

Délibération pour avenants Lots N° 2,3,9 et 11(MAM) :

Différents devis sont présentés par les entreprises concernant des travaux supplémentaires et des prestations en moins.

- Lot n° 2 - TAVANO : + 1 860,18€ HT
- Lot n° 3 - MATRAS : + 410,87€ HT
- Lot n° 9 - PASTEAU : + 4 721,20€ HT
- Lot n° 11 – BLONDEAU : +5 004,30€ HT

Soit un montant total en plus-value de 11 996,55€ HT

Vote à l'unanimité.

Coût d'un élève :

Mme Danielle Hérissé, conseillère municipale déléguée en charge des finances, présente au Conseil Municipal le détail du calcul pour le coût d'un élève pour l'année 2024.

Il en ressort un coût élève de Maternelle de 1 602,34 € et de Primaire de 645,96 €. Il y a 60 élèves en maternelle et 47 élèves en primaire.

Bilan cantine :

Mme Danielle Hérissé présente son bilan cantine 2024. Elle fait un état du nombre des différents repas servis ainsi que de l'ensemble des charges supportées par le service.

Ce travail permet de faire ressortir un déficit par repas « Enfant » s'élevant à 6,34 € de janvier à juillet et de 6,29 € de septembre à décembre.

Dépenses : 136 701€

Recettes : 48 418€ (Requeil)

7 896,73€ (Château L'Hermitage)

Reste à charge pour la commune : 80386,27€

Vote à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations 2025 :

Mme Danielle Hérissé, conseillère municipale déléguée en charge des finances, présente au Conseil Municipal les demandes de subventions des associations pour 2025.

Le montant total des subventions proposé est de 14 260€ soit une augmentation de 30,71 % par rapport à 2024.

Cela s'explique par la participation exceptionnelle au voyage scolaire.

Vote à l'unanimité.

Questions diverses :

- Démission de Mr DELARUE Franck ; le recrutement d'un agent sera nécessaire.
- Discussion autour de la parcelle de la maison « LEROUX »
- Au sujet de la vente des maisons Sarthe Habitat – Square du Bois Long, le projet n'est envisagé que pour 2026-27
- Devis à faire pour préparer le pignon de la bibliothèque afin de réaliser une fresque.
- Une mutuelle communale existe. Il faut développer la communication et réfléchir à une information collective.
- Lecture des statistiques communales sur les interventions de la Gendarmerie sur le territoire en 2024.

Prochains conseils municipaux le 15 Mars à 9h15 et le 4 Avril à 18h15.

La séance est levée à 11h30.

Le Maire
Christiane MARTIN

Le Secrétaire de séance
Nicolas LEGEARD